

Séance du 2 Février 2015

Le deux février deux mil quinze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoint au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, M. Willy PIPELIER, M. Joseph GAUDIN, M. Michel FOUCHER, Mme Sabine GABARD et Mme Sandrine PLANCHARD.

Etait excusé : M. Dominique LUCAS

Secrétaire de séance : M. Joseph GAUDIN

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter à l'ordre du jour le droit de préemption, 14 rue Villebois Mareuil, et la suppression du sujet concernant la modification du périmètre du droit de préemption urbain qui, après un certain nombre de renseignements juridiques, se trouve inapproprié. **Les conseillers municipaux sont d'accord à l'unanimité.**

Monsieur Joseph GAUDIN demande si les enregistrements des réunions de conseil municipal sont archivés à la Mairie ou disparaissent. Monsieur le Maire répond que rien ne disparaît, tout est archivé et accessible.

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur Michel FOUCHER demande de rajouter au paragraphe : « Monsieur Michel FOUCHER n'est pas d'accord que des informations paroissiales soient divulguées dans le flash info » car selon lui, cela est non conforme à la loi de séparation église état de 1905.

Monsieur Michel FOUCHER n'a pas compris le rappel de la règle : « les réunions de Conseil municipal sont des réunions publiques. Par contre, lorsque les conseillers municipaux se réunissent en commission, ce qui se dit doit rester confidentiel » Il ne comprend pas pourquoi il doit cacher ce qui se dit en commission.

Monsieur le Maire rappelle que c'est une règle de bon sens afin de permettre à chacun de s'exprimer librement en commission et qu'il ne s'agit pas d'une séance publique.

Madame Sabine GABARD fait remarquer que cela devrait être spécifié dans un règlement intérieur ou dans un arrêté clair, net et précis. Et qu'actuellement rien ne l'empêchera de s'exprimer si elle en a envie, puisque rien ne cadre légalement cette confidentialité des commissions qui va à l'encontre de la liberté d'expression.

Monsieur Joseph GAUDIN demande à Monsieur le Maire s'il connaît le dessin de LOUP : « la dictature c'est ferme ta gueule, la démocratie c'est cause toujours ».

Monsieur Jean-François LASSALLE s'étonne de voir parler des loups.

Monsieur GAUDIN réprecise qu'il s'agit du dessinateur Loup, ajoutant que le maire de Grez en Bouère est plus proche de la dictature que de la démocratie.

Les Membres du Conseil adoptent le procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2014

Droit de préemption :

71 rue de la Libération

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne préempte pas la maison, cadastrée section AC n°110, appartenant aux consorts LANDEAU.

14 rue Villebois Mareuil

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne préempte pas la maison et le jardin, cadastrés section AD n°s 135 et 76, appartenant aux consorts PELLOIN.

Déclassement et passage au domaine privé de la commune d'une emprise au lieudit « Les Denuaudières » sur chemin rural :

Monsieur le Maire rappelle que le sujet a déjà été évoqué lors du dernier conseil du 1^{er} décembre 2014. Le Conseil avait été d'accord pour vendre les quelques mètres carrés au propriétaire.

Il expose qu'administrativement, il y a encore quelques points à décider. Le chemin rural faisant partie du domaine public de la Commune, il faut d'abord le déclasser et le passer au domaine privé de la Commune. Ensuite il faudra borner le terrain et ouvrir une enquête publique.

Il précise que le coût de l'opération (bornage du terrain et enquête publique) est d'environ 1 000 euros pour un terrain vendu 5 à 6 euros.

L'enquête publique étant obligatoire, les frais relatifs à celle-ci ainsi que ceux de l'achat du terrain resteront à la charge de l'acheteur, qui a accepté de les supporter.

Cette régularisation est obligatoire parce qu'il y a une vente.

Le Conseil est d'accord à l'unanimité pour voir réaliser cette vente.

Mise à jour de la convention d'Occupation du Domaine Public avec France Pylônes Services Towers

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation administrative.

Il rappelle que l'on a actuellement un pylône de télécommunication qui était propriété de Bouygues Télécom.

Il informe que la loi a imposé que les pylônes puissent être partagés et donc il a été créé une société qui s'appelle France Pylônes Services Towers et qui récupère la propriété de tous les pylônes ruraux. Il précise que cela permettra éventuellement à d'autres opérateurs de mettre leur antenne au même endroit ce qui pourrait peut-être améliorer la couverture du réseau.

Dans ce cadre-là, il informe qu'il y a obligation de signer une nouvelle convention dans les mêmes conditions, identique à l'ancienne.

Monsieur Joseph GAUDIN fait remarquer que le pylône en question est installé aux abords du terrain de foot et que les enfants qui jouent dessus sont impactés. Rappelant au passage que nombre d'enfants auront la maladie d'Alzheimer avant l'âge de 30 ans. Il précise que la solution existe puisqu'il suffit de doubler le nombre de pylônes afin de pouvoir baisser leur puissance.

Monsieur le Maire botte en touche en répondant que les émissions des portables sont pires que celles des pylônes.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec France Pylônes Services Towers.

Tarifs des badges des pesées de la bascule

Monsieur le Maire rappelle que le badge est vendu 10 € depuis le 1^{er} octobre 2006. Il expose que le prix d'achat du badge a beaucoup augmenté (18 € TTC) et propose donc de revoir le tarif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente du badge des pesées de la bascule à 18.00 €.

Indemnité de conseil du Receveur Municipal de l'année 2014

Monsieur le Maire rappelle qu'au mois de mai dernier, le conseil avait statué sur l'indemnité de 2013 de Madame QUEMENER, receveur municipal. Il avait été décidé de ne pas lui attribuer d'indemnité.

En ce qui concerne 2014, il rappelle que Madame QUEMENER avait fait une présentation de l'analyse financière de la Commune. Il précise que ce travail ne fait pas partie de ses attributions, et qu'il s'agit d'un travail hors de sa mission.

Il informe aussi qu'il a essayé de détendre le climat relativement tendu entre la trésorerie et la municipalité, surtout avec la mise en place de la dématérialisation et qu'il a eu une longue conversation avec son responsable hiérarchique et aussi avec Madame QUEMENER.

Il propose de normaliser la situation en lui attribuant 50% de l'indemnité demandée qui s'élève à 458.21 € net pour 2014.

Monsieur Michel FOUCHER est pour que Madame QUEMENER ne perçoive rien pour 2014. Il donne l'exemple de Monsieur POUSSET du Gal Sud Mayenne qui a fait récemment une présentation en réunion de conseil et qui n'a pas demandé de primes.

Madame Sophie LEFAUCHEUX demande si le travail a été effectué par elle personnellement ou par un ensemble de personnes. Monsieur le Maire répond que l'analyse financière n'a été faite que par Madame QUEMENER.

Monsieur Joseph GAUDIN demande si le temps passé par Madame QUEMENER a été récupéré par celle-ci sur son temps de travail ou si elle a obtenu un supplément de rémunération.

Monsieur le Maire pense que ce temps n'a pas été récupéré et qu'il n'y a pas eu de supplément perçu.

Après un vote à main levée,
14 votants
7 pour une indemnité à 50 %
7 abstentions

Madame Josiane ROBIN explique qu'elle s'abstient par rapport à la décision précédente de mai dernier où il avait été décidé de ne rien donner et là, pour une analyse financière, 50% lui serait reversé.

Monsieur le Maire argumente que si cette analyse avait été faite par un cabinet privé, cela aurait coûté beaucoup plus cher.

Le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à Madame QUEMENER, Receveur Municipal, au taux de 50% pour l'année 2014

Rémunération portant sur les heures complémentaires et supplémentaires

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de prendre une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires, et non titulaires de la collectivité.

Il est rappelé au passage que depuis quelques années les heures en question étaient payées sans qu'aucune délibération n'ait été prise pour le permettre.

Considérant que le personnel de la Commune peut être appelé, selon les besoins des services, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail à la demande du Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures complémentaires et supplémentaires effectuées selon les besoins des services par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de la collectivité.

Dispositif argent de poche 2015

Madame Eliane PANNIER informe que le dispositif argent de poche a été mis en place par la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez depuis plusieurs années pour les jeunes de 16 à 18 ans.

Les jeunes qui participent aux chantiers reçoivent une indemnité de 15 € par jour, la durée du travail est limitée à 3 heures par jour (9h-12h).

La commune prend 3 jeunes par semaine pour les vacances de printemps et d'été 2015, soit du 13 au 24/04/15 et du 6 au 31/07/15.

Les chantiers sont destinés en priorité aux jeunes de Grez-en-Bouère.

Pour 2015, différentes tâches sont prévues : remettre les tables en place dans le parc des cerisiers, les plantations, les peintures diverses...encadrées par nos employés communaux.

Le dossier de candidature est à retourner à la communauté de communes avant le 14 février 2015.

Madame Evelyne PERTHUÉ précise que c'est un dispositif qui marche bien et que les jeunes sont contents. Monsieur Jérôme BESNIER pense que c'est un bon moyen en terme de respect, de civisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler les chantiers « argent de poche » du 13 au 24 avril 2015 et du 6 au 31 juillet 2015 pour trois jeunes par semaine, de 9 heures à 12 heures. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 5,00 € de l'heure.

Monsieur Michel FOUCHER demande pourquoi la Commune ne fait pas participer les personnes qui doivent faire du TIG (Travail d'Intérêt Général).

Monsieur le Maire explique que c'est uniquement sur décision du tribunal.

Contrat d'entretien concernant notre matériel de cuisine avec la société Bénard

Madame Evelyne PERTHUÉ explique que suite au changement du four, la société BENARD lui a demandé s'il y avait eu un contrat d'entretien de mis en place sur le réfrigérateur de la cantine ainsi que le lave-vaisselle.

Après diverses recherches, aucun contrat d'entretien n'a été établi jusqu'à aujourd'hui. Un devis a donc été demandé à l'entreprise BENARD de Changé (72) pour l'entretien du matériel divers de la cantine. Le montant s'élève à 275 € HT (soit 330 € TTC) pour une intervention par an.

Le contrat ne comprend pas d'assistance dépannage.

Monsieur Jérôme BESNIER se pose la question à savoir à qui appartient le frigo de la banque alimentaire afin de voir s'il est nécessaire d'établir un contrat d'entretien pour ce matériel. Il se renseignera.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien du matériel de cuisine avec la société BENARD de Changé (72).

Accueil de Loisirs :

↳ convention de mise à disposition de Mr Nicolas BOUTIN

Madame Evelyne PERTHUÉ rappelle que Monsieur Nicolas BOUTIN est un salarié de Bouère, qui est mis à disposition de l'accueil de loisirs intercommunal à raison de 417 heures par an depuis le 1^{er} janvier 2008.

Cette mise à disposition est prévue par une convention conclue entre la commune d'origine et l'organisme d'accueil. La convention arrivée à échéance le 18 juillet 2014 doit être renouvelée.

Elle précise que le remboursement du salaire de Monsieur Nicolas BOUTIN pour 2014 n'a pas pu être effectué, car la convention n'avait pas été renouvelée et signée par les deux communes (il s'agit d'un oubli administratif). Le remboursement de 2014 sera effectué sur 2015.

Monsieur Joseph GAUDIN s'étonne que personne ne se soit rendu compte plus tôt que la convention était caduque depuis le 18 juillet 2014.

Madame Evelyne PERTHUE répond que le fait a été découvert au moment du remboursement prévu, lequel n'a lieu qu'en fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **accepte** le renouvellement de la convention de mise à disposition de Monsieur Nicolas BOUTIN pour l'accueil de loisirs intercommunal.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention avec la commune de Bouère.

↳ convention de répartition des frais de fonctionnement entre les communes adhérentes

Madame Evelyne PERTHUÉ rappelle qu'une convention de répartition des frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs entre les communes de Bouère, Grez-en-Bouère et Saint-Brice avait été signée, qui fixe une clé de répartition pour que chaque commune apporte sa contribution financière en fonction :

- 50% par rapport au nombre d'habitants (recensement de la population de l'année n)
- 50% par rapport au nombre de journées enfants (de l'année n-1).

Elle informe que la convention est arrivée à échéance et doit être renouvelée. Elle précise que cette convention va être délibérée dans chaque commune adhérente.

Elle précise que le compte administratif 2014 de l'accueil de loisirs va être déficitaire, car faute de convention, le remboursement auprès des communes adhérentes n'a pas pu être effectué en 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **accepte** le renouvellement de la convention de répartition des frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs entre les communes de Bouère, Grez-en-Bouère et Saint brice.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention avec les communes adhérentes.

👉 tarifs des sorties et des camps

Tarif des sorties

Le comité de pilotage propose que, pour les sorties spécifiques (cinéma, piscine, laser game...) qui sont mises en place aux vacances scolaires, une tarification complémentaire de 1, 2, 3, 4, ou 5 € soit demandée en fonction de la sortie proposée.

Ce montant s'ajouterait au tarif de la demi-journée de l'accueil de loisirs.

Tarif des camps

Le comité de pilotage propose un prix à la journée (la nouvelle directrice fonctionnait comme cela auparavant) comme suit :

Communes Organisatrices	
QF < ou = à 900 €	22 € / jour
QF à partir de 901 €	24 € / jour
Hors Communes organisatrices	
QF < ou = à 900 €	26 € / jour
QF à partir de 901 €	28 € / jour

Dans le prix à la journée, tout est compris (car, nourriture, hébergement, activités...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces deux propositions.

Réaménagement salle des sports

Monsieur Yann OLLIER expose que la salle des sports est une belle salle sportive mais qu'elle n'est pas utilisée à 100% de son potentiel et que de nombreuses associations organisent des manifestations à l'extérieur.

Il informe qu'il faudrait reclasser cette salle actuellement classée en X, en activités X, L, cela permettrait d'accueillir jusqu'à 400 personnes (actuellement 250 personnes).

Un estimatif et un descriptif est en cours de réalisation par Madame TALVARD, architecte, afin d'effectuer dans un premier temps des demandes de subventions (délai avant le 15/02/15).

Il précise que des travaux de mises aux normes seront à effectuer tels que :

- le remplacement de certaines portes afin de respecter les normes handicapées
- des modifications électriques...

Monsieur le Maire précise qu'une 1^{ère} étude avait été faite par SOCOTEC sur un classement en L à 1000 personnes mais qui demandait des travaux plus importants. Il a donc demandé à SOCOTEC de revoir la classification de cette salle pour un accueil de 400 personnes.

Madame Josiane ROBIN demande s'il a été prévu un accueil traiteur.

Monsieur Michel FOUCHER s'interroge pourquoi ces travaux de mises aux normes n'ont pas été réalisés avant.

Madame Evelyne PERTHUÉ répond que cette salle avait uniquement une vocation sportive et qu'il n'y avait pas une volonté des municipalités de faire autre chose que du sport.

Monsieur Joseph GAUDIN a entendu dire que la salle du « Cotillon Rouge » serait à vendre dans un avenir relativement proche. Il trouverait intéressant de coopérer avec la commune de Bouère afin de partager cette salle qui est située à distance équivalente entre les deux bourgs et qui est aux normes. Il s'agit juste d'une piste de réflexion afin de ne pas regretter dans quelques temps de ne pas avoir fait le nécessaire et étudier toutes les opportunités envisageables.

Monsieur le Maire expose qu'il s'agirait d'une opération de plus longue durée et que pour le moment il faut être réactif face à la demande des associations mais la Commune peut se renseigner, rappelant qu'un tiens vaut mieux que deux, tu l'auras pas ; Et qu'il faut donc continuer le travail sur le dossier de la salle des sports.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès des différents financeurs.

Prise en charge financière d'un élève scolarisé à l'école Sacré-Cœur à Meslay du Maine en CLIS

Monsieur le Maire informe que l'enfant HUCHEDE Noémie domiciliée, 1 Place de l'Eglise, à Grez-en-Bouère est scolarisée au Sacré-Cœur à Meslay du Maine en CLIS. Le montant de la participation aux dépenses scolaires de l'année 2014 s'élève à 518.03 € par élève. Celui-ci correspond aux frais de fonctionnement d'un élève en primaire à l'école publique LEVROT.

Monsieur Michel FOUCHER s'abstient parce qu'il part du principe que l'école publique devrait pouvoir accueillir cet enfant là, et qu'il n'est pas pour que les élèves soient scolarisés dans une école catholique.

Les autres membres du conseil étant pour,

Le Conseil Municipal décide de participer aux dépenses scolaires pour l'enfant HUCHEDE Noémie, scolarisée au Sacré-Cœur à Meslay du Maine, en CLIS, pour un montant total de 518.03 €.

Comptes-rendus des commissions

Bâtiments : Monsieur Yann OLLIER

Il informe que les travaux de drainage, concernant 2 logements à Bel Ebat, sont en phase d'être terminés et que la commission réfléchit sur la rénovation des logements communaux à Bel Ebat.

Afin de respecter la réglementation, il informe aussi que des détecteurs de fumée vont être achetés et seront installés par les employés municipaux dans chaque logement communal. Il s'agit d'un achat d'environ 250 à 300 € TTC selon le nombre.

La commission étudie aussi, dans la continuité des travaux de voirie et d'aménagement du bourg (rue Villebois Mareuil), une réfection des façades de l'école maternelle et du bâtiment qui borde la rue des écoles où il y a la salle de motricité. Des devis sont en cours.

Monsieur le Maire informe qu'il y aura certainement l'ouverture d'une classe de plus à l'école publique à la prochaine rentrée scolaire 2015-2016 (réponse au mois de mars) et qu'il faut donc aussi prévoir des aménagements intérieurs (toilettes pour les GS-CP..).

La réfection de la façade de l'école maternelle étant normalement prévue pour cette année, madame Josiane ROBIN fait remarquer que les menuiseries du bâtiment en question n'ont pas été changées. Elle propose qu'avant la réfection des façades, il faudrait d'abord envisager le remplacement de toutes les fenêtres anciennes.

Madame Sophie LEFAUCHEUX propose aussi, afin de faciliter la vie de tout le corps enseignant, de relier l'école maternelle à l'autre école.

Monsieur Yann OLLIER expose qu'il faudra trouver une destination aux 2 logements au-dessus de l'école, à voir avec les enseignantes et en commission scolaire. La rénovation de ces 2 logements reste cependant en attente, la priorité étant laissée au chantier de la classe supplémentaire.

Voirie : Monsieur Yann OLLIER à la place de Monsieur Dominique LUCAS absent

Travaux de voirie 2015 :

- goudronner le parking en face le cimetière
- point à temps...

Monsieur Michel FOUCHER expose que la commission réfléchit sur l'entretien des chemins pédestres pour réaliser un circuit cohérent pour faire des balades pédestres, équestres et vététistes. Il s'agit de reprendre les chemins existants, et de mettre en valeur le patrimoine naturel de la Commune.

Il précise par ailleurs sa préférence de goudronnage des chemins à la cadence d'un tous les 2 ou 3 ans seulement et non pas d'un tous les ans. Ce qui pourrait permettre la remise en état de chemins de randonnée et offrir ainsi la possibilité de l'accueil équestre inexistant aujourd'hui.

Il termine en disant qu'il faut être porteur de projets plutôt que d'attendre de voir les autres communes démarrer.

Madame Sophie LEFAUCHEUX trouve dommage que le parc des Lilas ne soit pas mis en valeur. Monsieur Yann OLLIER informe que la haie doit-être supprimée.

Communication : Madame Sabine GABARD

Elle informe que la commission est en train de préparer un article pour le journal du prochain comice agricole.

Madame Josiane ROBIN précise que dans un 1^{er} temps, Monsieur Michel EUDES souhaite pour l'assemblée générale, avoir une vue d'ensemble de Grez-en-Bouère.

Elle informe aussi que la commission travaille sur un cahier des charges pour réaliser un site internet de la commune.

Elle soulève aussi le problème qu'ils sont peu nombreux dans cette commission et qu'il serait souhaitable qu'une ou deux autres personnes se joignent à eux, surtout pour faire vivre l'appellation culture de la commission. Il faudrait aussi élargir à tout le conseil ou à des personnes extérieures, la gestion de l'artothèque (c'est-à-dire le renouvellement des tableaux tous les 3 mois qui sont à récupérer sur LAVAL).

Madame Sabine GABARD précise qu'il faudrait davantage de personnes pour aller chercher les tableaux à l'Artothèque.

Monsieur Michel Foucher demande comment les frais de déplacements pour aller à l'Artothèque sont pris en charge.

Monsieur le Maire propose d'y aller à vélo. Et à monsieur Joseph GAUDIN qui demande qui pédalera, monsieur le Maire répond : Michel FOUCHER.

Monsieur Joseph GAUDIN précise qu'il n'a rien contre les natures mortes, mais au regard de celles présentes (que madame Sabine GABARD considère par ailleurs ne pas être celles qui avaient été retenues) il aimerait autant voir des couvertures de Charlie Hebdo à la place, ce qui permettrait de passer des paroles aux actes, dans la mesure où monsieur le Maire se disait Charlie au moment des vœux de la municipalité.

Madame Sophie LEFAUCHEUX fait remarquer que des scolaires viennent parfois dans la salle la mairie.

Monsieur Joseph GAUDIN précise que le choix tiendrait évidemment compte de ce fait.

Monsieur le Maire ne s'oppose pas à cette proposition.

Madame Evelyne PERTHUÉ suggère que l'exposition des tableaux soit ouverte au public (par exemple le samedi matin) afin que les personnes soient au courant qu'il y a des tableaux différents à voir tous les trimestres à la Mairie.

Madame Sabine GABARD termine en rappelant que l'inscription pour les repas servis à la cantine, se termine à 9 heures le matin (pour le repas du midi) en laissant un message sur le répondeur de la mairie. Cette dernière n'ouvrant qu'à 9 heures, certaines familles n'ont pas compris comment faire.

Scolaire : Madame Evelyne PERTHUÉ

Elle informe qu'une famille a fait part que « ses enfants trouvent que c'est très bon à la cantine ». Elle précise que le fonctionnement se passe bien.

Elle informe aussi qu'un petit mot va être remis dans le cartable des enfants sur le fonctionnement des inscriptions pour la cantine.

Economique : Monsieur Jean-Pierre FOUCHER

Il informe que la commission s'est réunie le 20 janvier. Il a fait une petite rétrospective de ce qui s'est fait en 2014 :

- la réunion avec les commerçants et artisans
- l'idée d'un groupement de commerçants

Il a été aussi question du marché hebdomadaire, où il y a peu d'exposants et de participants. Différentes idées sont à l'étude comme le changement de jour, d'horaires, semi-nocturne...

Il informe qu'une nouvelle rencontre aura lieu à la fin du 1^{er} trimestre, ou début du 2^{ème}, avec les commerçants et artisans pour reparler du groupement envisagé au niveau des professionnels.

Il informe aussi que la commission continuera à accompagner les commerçants sur l'accessibilité des établissements recevant du public. Il fait le relais avec la DDT de Laval qui a un service qui gère ces nouvelles normes en vigueur.

Fêtes et cérémonie : Monsieur Jean-Pierre FOUCHER

La commission s'est réunie le 22 janvier. Un bilan de 2014 a été fait:

- la réunion avec les associations
- le marché de Noël

Il informe d'une réunion avec les associations le 25 février 2015 afin d'établir le calendrier des manifestations de l'année et d'essayer de mettre en synergie les ressources humaines et matérielles.

Il informe aussi que le comice agricole se tiendra le 19 et 20 septembre 2015 sur Grez-en-Bouère.

Fleurissement : Madame Eliane PANNIER

Elle présente les actions à venir :

- les plantations pour le printemps.
- la taille de la haie du parc des Lilas
- l'enlèvement des « gauras » dans les massifs pour les remettre dans des endroits stratégiques

Monsieur Michel FOUCHER demande si c'est possible d'intégrer dans la commission fleurissement, les plantations d'arbres, d'arbustes mais autour de la Commune, par exemple faire une haie bocagère pour cacher les containers à l'entrée du bourg. Il suggère de travailler sur un plan de la Commune « périmètre urbain » et voir tous les aménagements possibles de plantations de haies et faire tous les ans plusieurs mètres de plantations.

Monsieur Joseph GAUDIN précise que des plantations de haies fleuries peuvent être réalisées avec un coût quasi inexistant. Par la récupération de rejets sur des arbres en place, lesquels démarreront encre plus vite que des pieds plus gros.

Questions diverses

Syndicat du bassin de la Taude

Madame Josiane ROBIN informe que le Président a demandé que chaque commune se prononce sur l'augmentation de 10% de la contribution. Cette contribution sera nécessaire pour équilibrer le budget puisque des travaux vont être engagés en outre à Souvigné. Celle-ci s'élève jusqu'à aujourd'hui à 3 750 €, avec une augmentation de 10%, cela ferait une contribution de 4 125 €.

Le Conseil, à l'unanimité, est d'accord pour une augmentation de 10% de la contribution.

Elle demande aussi à Monsieur Michel FOUCHER s'il était allé à la réunion concernant la lutte contre les ragondins. Monsieur Michel FOUCHER répond qu'il s'était excusé car il était malade et avait demandé au président de lui envoyer les informations concernant cette réunion.

Comice agricole

Monsieur le Maire rappelle que le comice aura lieu au mois de septembre, le 19 et 20, et qu'il est important d'avoir une bonne coordination entre l'équipe du comice et la municipalité. Il propose donc, Monsieur Willy PIPELIER comme référent, afin de faire le lien entre la commune et le comice.

Le Conseil est d'accord.

Spectacle saison culturelle

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez prend en charge 75% du montant total, il reste donc à la charge de la Commune, 25%. Il précise qu'une participation de la Commune à hauteur de 1 000 €, occasionnerait un spectacle de 4 000 €.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le principe du versement de la somme de 1000 €.

Madame Josiane ROBIN informe que le dernier spectacle a eu lieu en 2011 et que la Commune avait participé pour environ 900€. Elle précise que le prix des repas des comédiens et le logement n'est pas compris et reste à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que le spectacle a généralement lieu au mois de juillet.

Tout en étant dans l'attente de voir comment le circuit va tourner et de connaître le résultat de la réflexion de la communauté de communes sur le sujet, **le Conseil est d'accord pour accueillir un spectacle culturel en 2015.**

Questions diverses

Monsieur Michel FOUCHER informe qu'il connaît une personne qui est médecin urgentiste au SAMU à Angers et que celle-ci a été surprise de s'apercevoir que sur le département de la Mayenne, il n'y avait que 3 terrains éclairés, homologués et référencés pour recevoir les hélicoptères. Il demande si le terrain des sports est éclairé la nuit afin d'accueillir les hélicoptères en cas d'urgence.

Madame Evelyne PERTHUÉ propose que cette question soit évoquée dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur Michel FOUCHER remet à chacun un livre de Franck Pavloff intitulé le « Matin brun », rappelant au passage qu'il est pour la liberté d'expression, le respect de la laïcité ainsi que la liberté de la presse en soulignant qu'actuellement les actes ne sont pas en conformité avec les paroles.

Monsieur Joseph GAUDIN fait remarquer qu'il est déjà intervenu à plusieurs reprises au sujet de la dangerosité de la Rue de Taude.

Il rappelle qu'à ce jour les dommages liés aux accidents survenus dans cette rue n'étaient que pare brises cassés et tôles froissées, et ajoute « va-t-il falloir attendre un mort pour faire enfin le nécessaire ».

Monsieur le Maire avait déjà précisé que le problème serait revu lors de la réunion de la commission Voirie, or celle-ci s'est réunie la semaine dernière sans s'en occuper. Par ailleurs, un stop a été mis en place à la sortie de la salle polyvalente et donc dans la même rue. « En conséquence, je ne tiens pas à être plus longtemps le pot de fleurs référent de la sécurité routière et rend donc mon tablier » a conclu monsieur Joseph GAUDIN.

Monsieur le maire déplore cette démission considérant qu'un pot de fleurs à la commission fleurissement, c'était quand même bien. Et ajoute qu'il comptait sur monsieur GAUDIN pour aller voir les riverains (oubliant allègrement que certains riverains ont déjà été contactés, la chose ayant été précisée lors d'une précédente réunion du conseil municipal).

Monsieur le Maire informe que l'ordre du jour étant écoulé, la séance est close à 22 h 36.